

Horaires de la station biométrique : passeports et cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi : 9h-11h
Mardi : 9h-11h/14h45-17h15
Mercredi : 9h-11h30
Jeudi : 14h45-17h15
Vendredi : 9h-11h/14h45-17h15

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame
Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi : 16h30-18h
Mercredi : 10h-12h / 14h-17h
Samedi : 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois
Tél. : 02.43.17.30.58

Ecole maternelle publique P. KERGOMARD

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole élémentaire publique « Les Tilleuls »

Mme LECOURT : 02.43.76.70.85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : Mme Nadine MERCENT
Tél. : 06.11.82.20.07

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04
17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois
Tél. : 02.43.76.70.17

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

- de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**
- de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois
Tél. : 02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00** à **12h00**

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43 / bailly-f@wanadoo.fr

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière
Tél. : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h
Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél. : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h
les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur le site internet :

<http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - www.syvalorm.fr

Horaires d'hiver à compter du 5 oct. 2020

Lundi : 14h-17h30
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 14h-17h30
Jeudi : Fermé
Vendredi : 9h-12h/14h-17h30
Samedi : 9h-12h/14h-17h30

Prochaines collectes des ordures ménagères et des sacs jaunes : 15 et 29 janvier 2021

Mairie de Montfort-le-Gesnois

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi : 9h-12h
Mar,Jeud,Ven : 9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi : 9h-12h30

Site : <http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : mairie@montfortlegesnois.fr



**BULLETIN
D'INFORMATION
N°01 du 8 janvier 2021**

Port du masque obligatoire jusqu'au 3 février 2021.

Vœux 2021

Après cette année 2020 si particulière et du fait des conditions sanitaires actuelles, Monsieur le Maire et son conseil municipal ne présenteront pas leurs vœux à la population comme habituellement en janvier.

Dans les prochaines semaines, nous aurons le plaisir de vous adresser une carte personnalisée accompagnée du bulletin municipal annuel.

Dans l'attente, M. le Maire, l'ensemble des élus du Conseil Municipal et l'ensemble des personnels de la commune vous adressent tous leurs vœux pour cette année 2021.

« Chères Montgesnoises, Chers Montgesnois,

Nous traversons une crise qui bouleverse nos vies et nous isole, rendant parfois l'avenir incertain. L'année 2020 qui se termine aura été une année douloureuse et peu marquée par de beaux moments de vie laissant même certaines et certains d'entre vous dans la douleur, l'isolement et l'incertitude professionnelle.

Les efforts individuels ne suffiront pas à faire face à toutes ces difficultés d'aujourd'hui et de demain. Nous devons plus encore agir collectivement pour minimiser les impacts de cette crise sanitaire sur notre commune. Vous pouvez compter sur notre engagement et notre détermination pour faire de 2021 une année riche de projets ! Vous pouvez aussi compter sur les valeurs républicaines et de service public qui nous animent sans relâche pour collectivement vous assurer une aide quotidienne.

Ensemble, faisons de 2021 une année de solidarité, d'espérance et de confiance dans l'avenir de Montfort-le-Gesnois.

A chacune et chacun d'entre vous, j'adresse mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux, une belle et bonne année pour vos proches également. »

Anthony TRIFAUT, Maire de la commune.



Bulletin annuel et calendrier Syvalorm

Le bulletin annuel et le calendrier du Syvalorm seront distribués à partir du 16 janvier dans vos boîtes aux lettres. Le questionnaire de la Chambre du Commerce et de l'Industrie sera joint à ce bulletin.

RESTAURANT SCOLAIRE

Menus de la semaine du **lundi 11** au **vendredi 15** janvier 2021

Choix des maternelles souligné

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Potage cultivateur	Terrine de campagne cornichon	Macédoine de légumes	<u>Carottes râpées vinaigrette</u>	Quiche lorraine maison
Rougail saucisse	Sauté de dinde à la paysanne	Pâtes à la carbonara	Céleri remoulade	Poisson du marché
Riz	Purée de légumes	Fromage au choix	Sauté de bœuf aux herbes	Epinards à la crème
Fromage au choix	Fromage	Fromage au choix	Frites	Fromage au choix
<u>Banane</u> Kiwi	<u>Crème dessert vanille</u> Crème dessert au caramel	Compote pomme-poire	Fromage au choix	Corbeille de fruits
			Yaourt aromatisé	

Demandes d'autorisation d'urbanisme : Une nouvelle démarche en ligne pour accompagner et simplifier la procédure

Après une phase expérimentale qui a permis de recueillir les avis des utilisateurs, le ministère de la Transition écologique et service-public.fr mettent en ligne la version définitive de l'Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU). Cette démarche offre la possibilité de constituer en ligne un dossier en vue d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...).

Destinée aux particuliers comme aux professionnels, l'ADAU permet aux usagers d'être guidés au plus près de leurs besoins pour constituer un dossier complet intégrant l'ensemble des pièces complémentaires attendues. Cette démarche réduit les rejets de dossier, de contentieux et toute autre difficulté liée à une demande d'autorisation d'urbanisme.

Issue d'un programme initié par les Directions générales de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), la démarche ADAU vise à aider les usagers à constituer leur dossier, à renseigner les informations utiles à son instruction pour compléter ensuite automatiquement le formulaire CERFA correspondant.

L'internaute renseigne en premier le lieu ses travaux : il peut désigner précisément la parcelle concernée sur une carte interactive réalisée par l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière.) Il est ensuite guidé par une série de questions en fonction notamment du type de travaux envisagé et de son projet.

A l'issue de ce guidage en ligne, l'utilisateur accède à une interface épurée, ne comportant que les champs et les pièces nécessaires à son projet, dans le cadre du formulaire Cerfa correspondant qui est alors automatiquement rempli. Une fois finalisé, l'utilisateur récupère son dossier complété pour le déposer en mairie. A terme, la démarche permettra de le transmettre directement de manière dématérialisée aux communes raccordées.

Pour commencer vos démarches par voie dématérialisée : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

Étude économique : enquête auprès des habitants

Parce que nous souhaitons vivre ensemble, nous devons construire ensemble. L'étude économique de notre commune est essentielle pour dessiner l'avenir de Montfort-le-Gesnois. En lien avec la Chambre des Commerces et Industries (CCI), nous avons souhaité mettre en place un questionnaire qui nous permettra de définir les axes majeurs des projets de demain.

Le questionnaire sera distribué à dater du 16 janvier dans les boîtes aux lettres, chez les commerçants ainsi que sur nos réseaux sociaux et site internet et il sera à retourner au plus tard le **31 Janvier en mairie ou avec la participation des commerçants.**

Le but de cette enquête est de faire participer les administrés afin de cibler vos attentes et vos besoins autour des modes de consommation sur notre commune. Parce que les avis nous permettent d'avancer, nous comptons sur votre participation pour que Montfort-le-Gesnois, demain, nous ressemble.

Nos commerçants participants :

- **Boulangerie Au Péché Gourmand** – 10 Grande Rue, 72450 Montfort-le-Gesnois
- **Tabac/Presse Maison de la Presse** – 6 Grande Rue, 72450 Montfort-le-Gesnois
- **Boulangerie Lecomte** – 32 Rue Honore-Broutelle, 72450 Montfort-le-Gesnois
- **Bar/Tabac/Presse Le 7** – 7 Rue Honore-Broutelle, 72450 Montfort-le-Gesnois
- **Super U** – 7 Rue des Violettes, 72450 Montfort-le-Gesnois

Pour participer en ligne, vous pouvez retrouver cette enquête sur notre site internet : <http://www.montfort-le-gesnois.fr/> dans le fil d'actualité ou saisissant le lien suivant : https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/CCI72_SPHINX/ConsultationMontfortleGesnois/questionnaire.htm?sphinxaspxid

Arrêté du Maire : Grande Rue barrée

Le Maire de Montfort-le-Gesnois,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code des communes ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 et suivants;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de travaux déposée par l'entreprise GT CANALISATIONS, pour effectuer des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers circulant sur la Grande Rue, il est nécessaire de régler la circulation ;

Arrête

Article 1 : La Grande Rue sera interdite à la circulation, à tous les véhicules, sauf riverains, **du 18 janvier 2021 au 26 mars 2021.**

Article 2 : La déviation des véhicules légers, des cars et des véhicules de la COVED ainsi que les services incendie se fera par la rue Basse.

Article 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux, sauf pour les riverains selon l'avancement des travaux.

Article 4 : Si pour des impératifs d'intempéries, la date prévue pour les travaux se trouvait modifiée, le présent arrêté s'appliquerait à la période modifiée.

Article 5 : Des panneaux de signalisations seront posés aux lieux nécessaires par l'entreprise chargée des travaux

Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de St-Mars-la-Brière et à l'entreprise.

Objet trouvé

Un drone de couleur verte et dont la marque est : BUMPER DRONE MINI a été retrouvé Route de Connerré le 6 janvier et rapporté en mairie.

Le propriétaire de l'objet est invité à se faire connaître et à le récupérer à l'accueil de la mairie pendant les horaires d'ouverture.

Montfort-le-Gesnois don du sang

L'association Montfort-Le-Gesnois Don du Sang vous donne rendez-vous le **jeudi 21 janvier**, de **15h à 19h**, à la salle Paul Richard de Montfort-le-Gesnois.

Contact : 06.72.52.11.69, mlgds72@gmail.com

Afin de mieux vous accueillir et de limiter votre temps d'attente, nous vous invitons à prendre rendez-vous, pour un don sur notre collecte, sur le site : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Pharmacie de Montfort-le-Gesnois

Réalisation des tests antigéniques COVID-19 **sur RDV uniquement. Merci de nous contacter au 02.43.81.72.20, ligne dédiée à la prise des rendez-vous.** Notre capacité d'accueil est limitée, nos instances nous demandent de prioriser les personnes symptomatiques (malades) et les personnes asymptomatiques lorsqu'elles sont personnes contacts détectées ou au sein d'un cluster.